

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE MARDI 29 JUIN 2021

L'Assemblée Générale statutaire de l'AIPVR s'est tenue le 29 juin 2021 à 18 heures 30 au siège social de l'Association, 58 rue Mozart à Valence, sur convocation de son président, Monsieur Christophe Faure, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- ◆ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 septembre 2020
- ◆ Rapport moral du Président,
- ◆ Présentation des comptes de l'exercice 2020,
- ◆ Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes,
- ◆ Budget 2021 et cotisations,
- ◆ Rapport d'activité de l'AIPVR.

62 adhérents (sur un total de 3 810) sont présents ou représentés et disposent de 265 voix (sur un total de 10 787). Conformément à l'article 17 des statuts, les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants employeurs	Représentants salariés	Syndicat
M. Christophe FAURE, président Faure automatisme	M. ABBATE Salvatore, trésorier Crouzet Automatismes	CFDT
Mme Laurence ROUVEYROL, vice-présidente Arabica e Chocolat	Mme Laurence FRAIZE Distral	CFE / CGC
M. Stéphane COURTIN, Valrest Burger King	Mme Peggy TROUILLER Auchan	CFTC
M. Christophe GENIN Genin automobiles	1 poste vacant	CGT
M. Sébastien VOSSIER Edrelec	M. MELONI François Scapa france	FO

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur Christophe FAURE, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée générale qu'il déclare ouverte.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal du 17 juin 2020 était consultable à partir du site internet www.aipvr.com et pouvait être fourni sur simple demande écrite. Un exemplaire de ce document a été remis à tous les participants à leur arrivée pour la tenue de la présente Assemblée.

Aucune remarque ni commentaire n'étant fait, l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de la séance du 17 juin 2020 à l'unanimité.

3. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

L'année 2020, à l'AIPVR, a été bien évidemment marquée par l'épisode COVID qui nous a tous surpris. La 1^{ère} vague a bousculé notre organisation et nous a obligé à réinventer notre façon de travailler et d'assurer notre rôle de conseil auprès de nos adhérents.

Lors de la seconde vague, qui a coïncidé avec la prise de fonction de notre nouvelle directrice, nous avons mis en place de nouveaux outils :

- Groupe COVID
- Une veille réglementaire
- Des documents concrets pour aider les adhérents
- La téléconsultation
- Des webinaires
- La mise en place d'outils internes permettant de communiquer plus facilement en télétravail

L'autre fait marquant est la mise en œuvre, fin 2020 et début 2021, de nos nouveaux locaux plus en capacité d'accueillir nos adhérents notamment lors d'événements collectifs, formation par exemple.

Pour 2021, nous continuons nos investissements pour l'avenir de la santé au travail avec le choix d'un nouveau logiciel qui sera plus efficace tant pour l'adhérent que pour les équipes internes.

Je finirai par la partie RH qui est au cœur de nos préoccupations. Nous avons connu une année 2020 noire avec le départ de trop nombreuses personnes, notamment de médecins. 2021 s'annonce mieux avec, notamment, l'arrivée prochaine de 3 nouveaux médecins.

Nous avons la volonté de continuer à renforcer nos équipes pour vous offrir le service attendu dans ces années compliquées.

4. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2020

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2020

Le rapport financier, clos le 31 décembre 2020, est présenté par M. Jeancel du Cabinet d'expertise comptable KPMG en charge de l'expertise comptable de l'AIP.

COMPTE DE RESULTAT

AIPVR - Synthèse de l'activité

en €	31/12/2020	31/12/2019	Variation	Variation en %
Surveillance médicale	3 379 022	3 367 330	11 692	0%
Facturation Complémentaire	349 628	420 330	-70 702	-17%
Intérimaires	106 903	205 391	-98 488	-48%
Autres Prestations	71 952	93 214	-21 262	-23%
Chiffre d'affaires	3 907 504	4 086 265	-178 761	-4%
Autres achats et charges externes	-533 389	-495 240	-38 149	-8%
Impôts et taxes	-114 699	-144 006	29 307	20%
Charges de personnel, participation	-3 073 317	-3 097 955	24 638	1%
Dotations aux amortissements	-133 824	-99 722	-34 102	-34%
Provision nette douteux	-11 927	-8 771	-3 156	-36%
Autres produits, autres charges	-97	21 097	-21 194	-100%
Résultat d'exploitation	40 251	261 668	-221 417	-85%
Résultat financier	5 557	4 463	1 095	25%
Résultat exceptionnel	29 092	47 308	-18 216	-39%
Impôts sur les sociétés et participation	-7 898	-111 800	103 902	93%
Résultat net	67 002	201 638	-134 636	-67%

BILAN

Actif	31/12/2020	31/12/2019	Passif	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations Nettes	2 285 024	1 795 714	Fonds Propres	3 073 168	3 031 607
			Emprunts bancaires	567 110	483 004
			Autres dettes financières		
Stocks et autres créances	328 070	261 229	Fournisseurs	228 689	164 778
Subv à recevoir			Dettes fiscales et sociales	505 397	629 594
			Autres dettes	866	1 355
Trésorerie Nette	1 762 134	2 253 395			
Total	4 375 231	4 310 339	Total	4 375 231	4 310 339

Dont Résultat

31/12/2020 : 67 002
31/12/2019 : 201 638

Fonds de Roulement

31/12/2020 : 1 355 254
31/12/2019 : 1 718 897

-

Besoin en Fonds de Roulement

31/12/2020 : -406 882
31/12/2019 : -534 498

=

Trésorerie Nette

31/12/2020 : 1 762 134
31/12/2019 : 2 253 395

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Jarrand-Martin, Commissaire aux comptes du cabinet IMPLID, rapporte l'opinion de son rapport et certifie que « les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice ».

1ère résolution :

L'Assemblée Générale :

1. Approuve les comptes de la gestion au 31 décembre 2020, comportant le compte de résultat et le bilan.
2. Donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion administrative et financière.
3. Approuve la décision d'affecter le résultat aux réserves.

Chacun des points 1, 2 et 3, présenté séparément, est adopté à l'unanimité.

5. BUDGET 2021 ET COTISATIONS

BUDGET 2021

AIPVR Médecine du Travail - Budget 2021

en €	Budget 2021	Réel 2020	Var	Var en %
Tarif unique (HT)	74,50 €	74,50 €	0,00	0,0%
Surveillance médicale	3 315 250	3 379 022	-63 772	-2%
Facturation complémentaires	298 000	349 628	-51 628	-15%
Intérimaires	133 057	106 903	26 154	+24%
Autres prestations	60 570	71 952	-11 382	-16%
Chiffre d'affaires	3 806 877	3 907 504	-100 627	-3%
Achats et charges externes	459 774	533 389	-73 615	-14%
Charge de personnel	3 266 510	3 073 317	193 193	6%
Impôts et taxes	161 172	114 699	46 473	41%
Dotations aux amortissements	106 000	133 824	-27 824	-21%
Provision nette douteux	6 000	11 927	-5 927	-50%
Autres produits et charges	1 000	97	903	N/A
Résultat d'exploitation	-193 579	40 251	-233 830	N/A
Résultat financier	16 000	5 557	10 443	N/A
Résultat exceptionnel		29 092	-29 092	N/A
Impôts sur les sociétés et participation		-7 898	7 898	N/A
Résultat Net	-177 579	67 002	-244 581	N/A

COTISATIONS ET TARIFICATIONS

La cotisation annuelle correspond à une prestation globale de prévention en santé au travail et couvre l'activité clinique (suivi médico-professionnel, entretiens infirmiers...), les actions en milieu de travail, toutes les actions de sensibilisation, d'information, de conseil.

Le Président présente à l'Assemblée les montants de cotisation et tarifications 2021 proposés par le Conseil d'administration. Sensible au contexte économique, le Conseil d'administration n'a acté aucune augmentation des cotisations pour l'année 2021. Les tarifs des cotisations restent donc inchangés.

2^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale :

- Approuve le budget pour l'année 2021
- Approuve les différents taux de cotisations pour 2021 :

Facturation de suivi médico-professionnel

- Salariés non intérimaires..... 74,5€ HT
- Salariés intérimaires..... 74,5€ HT

Frais d'adhésion..... 25€ HT par salarié inscrit

Facturation des absences (rendez-vous non annulés 48 heures ouvrées à l'avance) 35€ HT

Réinscription suite à radiation.....

Pénalité appliquée suite à la réintégration d'un adhérent radié pour défaut de paiement. L'adhérent est alors redevable de la cotisation en cours et de la pénalité.

Pénalité 100€ HT par salarié inscrit à l'effectif

Pénalité de retard..... 10% de la cotisation annuelle

6. RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

NOS ADHERENTS

Le territoire

La définition du territoire est arrêtée par la DREETS Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. Aucune modification de la compétence géographique n'est intervenue en 2020.

Les effectifs suivis

Au 31 décembre 2020, l'AIPVR comptait 4 082 entreprises adhérentes et 47 938 salariés déclarés suivis soit une augmentation de 0,5% d'effectifs suivis.

23% des salariés suivis travaillent dans des entreprises de 1 à 9 salariés.

La typologie des entreprises suivies reste à l'identique des années précédentes, les TPE de 1 à 9 salariés représentent 76% de l'ensemble des entreprises.

Les secteurs d'activités

La répartition par secteurs montre une dominance des *Service* (37,5%), *Commerce* (32,2%) et *industrie* (10,1%) suivis par le *bâtiment et travaux publics* (8,4%).

Le type de suivi



Répartition et évolution de 2019 à 2020



SANTE AU TRAVAIL : un travail d'équipe

Nos ressources humaines

Au 31 décembre 2020, l'AIPVR employait 58 salariés répartis en deux pôles :

- **Les pôles médico-techniques** où l'on retrouve des professionnels organisés autour du médecin (14 médecins dont 2 médecins en Procédure d'Autorisation d'Exercer, 1 collaborateur médecin et 2 médecins en cumul-emploi retraite) qui anime et coordonne son équipe : 10 infirmiers en santé au travail, 15 secrétaires médicales (dont 1 secrétaire référente), 10 préventeurs du pôle technique (ingénieur en prévention des risques, ergonomes, psychologue du travail, assistants en santé travail, techniciens hygiène sécurité...). Des prestataires externes viennent compléter ces équipes : 1 assistante sociale du travail, tenue de permanences de Cap emploi.
- **Le pôle administratif** composé de 9 personnels.

Evolution des effectifs en ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé)
pour la ressource médecins et Infirmiers en santé au travail



LES MISSIONS



Actions en entreprises



Suivi de l'état de santé



Conseil



Traçabilité et veille

LES ACTIONS PERSONNALISEES PROPRES A UNE ENTREPRISE OU LEURS SALARIES

Les actions en milieu de travail se distinguent en deux volets :

- **Les actions personnalisées propres à une entreprise ou leurs salariés**
- **Les actions collectives**

Voici quelques exemples d'actions personnalisées propres à une entreprise ou leurs salariés.

◆ La fiche d'entreprise

La fiche d'entreprise constitue un instrument de repérage des risques professionnels dans l'entreprise et un levier pour aider l'employeur à mettre en œuvre une démarche de prévention.

160 fiches ont été réalisées en 2020.

88% de ces fiches ont concerné des entreprises de moins de 50 salariés et 40% de ces fiches sont directement liées à une inaptitude (38% en 2019).

◆ **Accompagnement et conseils**

Cet accompagnement s'est traduit par **23** interventions *risque chimique et toxicologique*, **41** interventions en *psychologie du travail* et **48** interventions en *ergonomie*.

◆ **L'analyse des situations individuelles**

Analyse des contraintes et de l'exposition aux risques à un poste de travail ou pour un salarié plus spécifiquement.

285 études de poste ont été réalisées (pour motif d'inaptitude majoritairement), RQTH Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé, maintien en emploi (travail sur écran, risques sociaux organisationnels, ergonomie, risques chimiques...).



Focus // Actions de soutien face à la crise sanitaire

Les équipes se sont mobilisées et organisées face à la crise sanitaire. Nombreuses actions ont été mises en place en réponse aux besoins des adhérents :

- Appels téléphoniques auprès des adhérents par les équipes médicales : recueils des besoins et attentes, informations et conseils.
- Organisation d'une veille sanitaire et réglementaire de manière à transmettre informations et conseils
- Création et déploiement de documents : conduites à tenir, démarches, outils, guides et informations
- Accompagnement à la mise en place du Plan de Continuité ou de Reprise d'Activité
- Accompagnement au Document Unique et à l'intégration des risques liés à la covid-19 et impactés par celle-ci
- Réalisation de webinaires en lien avec l'actualité

LA SURVEILLANCE DE L'ETAT DE SANTE DES SALARIE

◆ **Activité clinique**

L'activité médicale est une des missions du médecin du travail et par délégation du collaborateur médecin et de l'infirmier.

15 971 visites ont été réalisées sur l'année 2020 dont 8 994 visites par les médecins (7,6 ETPT) et 6 977 pour les infirmiers (8,2 ETPT).

On observe une diminution de l'activité du suivi individuel des salariés de 21,4% par rapport à 2019, notamment en raison de la situation sanitaire qui a bouleversé l'économie et le monde du travail.

- 22% d'examens d'embauche
- 28% d'examens périodique
- 27% de visites de pré-reprise
- 8% de visites de reprise
- 23% de visites occasionnelles

Focus // Absentéisme

12,2% absentéisme (2 238 rendez-vous non honorés et non annulés sur 18 209 rendez-vous planifiés).

Une véritable chasse à l'absentéisme doit être menée pour diminuer voire supprimer cet absentéisme qui fait perdre du temps de consultation et par voie de conséquence diminue les possibles plages de rendez-vous et rallonge les délais de prise de rendez-vous, qui peuvent être longs en raison des effectifs importants suivis par secteur et du manque de ressources médecins.

Focus // Téléconsultation

1 406 téléconsultations (médecins et infirmiers) ont été réalisées lors du second confinement en novembre et décembre 2020 (médecins et infirmiers inclus).

◆ **Les orientations**

Environ 1 visite sur 10 est réorientée vers d'autres spécialistes, à l'issue d'une visite médicale : généraliste (45,9%), ophtalmologiste (24,1%). Les infirmiers peuvent également faire des recommandations et orienter les salariés.

◆ **Les inaptitudes**

534 inaptitudes ont été prononcées en 2020 (658 en 2019) essentiellement lors des visites de reprise.

LE CONSEIL

◆ Les actions collectives

Dans le cadre de la situation sanitaire, les actions ont été adaptées pour tenir compte des mesures de protection et de préservation gouvernementales. L'AIPVR s'est attachée à maintenir le lien et diffuser du contenu d'information en direction de ses adhérents sous diverses formes :

- **Webinaire(s)** : sur diverses thématiques (mise à jour du Document Unique, Télétravail, Violences externes, responsabilité de l'employeur...)
- **Atelier(s)** : autopalpation (octobre rose sur le cancer du sein, travail sur écran, addiction, culture de prévention...)
- **Conférence(s)** : tenue d'une seule conférence en 2020 sur la thématique de l'exosquelette, une solution ?
- **Formation** : Sauveteur Secouriste du Travail, PRAP^{Prévention des Risques liés à l'Activité Physique}, E.learning.
- **Semaine de la prévention** : 5^{ème} édition dédiée à la prévention des addictions en milieu de travail (actions proposées en webinaires).

◆ Les actions de communication

L'AIPVR diversifie sa présence en divers lieux et événements :

- Présence au **Salon du Rist** : rencontre interrégionale de la Sous-traitance avec la tenue d'un stand.
- Présence au **forum des Associations** : tenue d'un stand
- Edition de brochures : 1 brochure sur le suivi médical des salariés et 1 brochure sur l'inaptitude.

7. QUESTION(S) DIVERSE(S)

Pas de questions.

La séance est levée à 19 heures 30 par le président qui remercie les participants de leur présence.

M. Christophe FAURE,
Président de l'AIPVR

